

Vareennes

Année 2020, n°10

Janvier 2020



Bulletin municipal

Dans ce numéro

Le mot du Maire	2	Le SIS	13	Urbanisme	24
La Vie communale		La vie associative		Ordures ménagères	25
Notre population - La JDC	3	Le Syndicat de Chasse	13	Environnement et Citoyenneté	
Vos dates clés	3	L'APE des 5 Villages	14	La Mission Locale	26
Travaux 2019	4	Le Comité des Fêtes	15	L'Entraide Lochoise	26
2019, en chiffres	5	Vareennes Générations	16-17	Croix Rouge de Ligueil	27
de Cimetière en Mémoire !	6-7	Les Services Communautaires		Ma p'tite épicerie et Vous	27
Cérémonies	8-9	Édito CCLST	18	Biodiversité et Citoyenneté	28-29
L'école de Vareennes	10-12	Commission Rivière et ENS	19	Honni soit qui mal y pense...	30
		Action sociale	20-21	Guide du citoyen de Vareennes	31
		Enfance - Jeunesse	22-23	Renseignements utiles	32

Allocution du Maire

prononcée le samedi 11 janvier 2020 lors de la cérémonie des vœux



Mesdames et Messieurs,
Les enfants,

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente année 2020 :

- la meilleure santé possible car sans elle, rien ne peut être vraiment être apprécié à sa juste valeur.
- tout le bonheur du monde (pour paraphraser la chanson*) pour aujourd'hui, comme pour demain.
- la réussite dans tout ce que vous entreprendrez vous et ceux qui vous sont chers.

Je ne peux cependant m'empêcher d'avoir une pensée pour ceux d'entre vous qui ont perdu un proche, ou pour ceux qui connaissent des difficultés ou des tourments au sein de leur famille. A tous, j'adresse un message de fraternité et d'espoir.

A l'approche des élections municipales à venir, le devoir de réserve m'astreint à ne pas m'étendre ici, plus avant, sur d'éventuels projets futurs, ou tout autre avis de candidature. Je suis donc contraint, mais ce n'est pas pour me déplaire, et cela vous rassurera sans doute, de « faire court » et d'utiliser, pour m'adresser à vous, je cite : « un ton neutre et informatif »

Pas de long discours donc, je me contenterai, avec grand plaisir de vous transmettre les vœux des membres du Conseil et du personnel municipal.

Je profite de cette occasion pour les remercier pour leur dévouement et leur bonne humeur permanente au service de tous.

Je terminerai en remerciant également et très sincèrement les associations, leurs bénévoles sans oublier les enseignantes de notre école pour leur participation aux différentes manifestations de la commune.

J'adresse toutes mes félicitations :

- à Monsieur Jacques Sautonie qui a été promu Chevalier dans l'ordre de la « Légion d'Honneur » au 1er Janvier
- à notre collègue conseiller municipal et non moins Président de « Varennes générations » qui a reçu la Croix du combattant le 11 novembre 2019.

Enfin merci à vous d'être venus pour nous rencontrer. Je vous demanderai juste encore un petit effort pour approcher du buffet servi en votre honneur,

Bonne année et Bonne santé !

Michel Dugrain

*Tout le bonheur du monde :Sinsemilla

Vœux du Maire



**BULLETIN MUNICIPAL
VARENNES**

n° 10 - Janvier 2020

Directeur de publication
Michel DUGRAIN

Comité de rédaction
Conseillers municipaux

Maquette - Photos

Mairie de Varennes

Impression

Imagidée - Loches

Merci à tous,

Notre population

Naissances

PAIN Albane,
née le 27/01/2019



FOUQUET Ruben,
né le 08/09/2019

Mariages



BARREAU Yves et COUDRAY Sophie,
célébré le 19/01/2019

BARBIER Aurélien et BEAUFILS Amélie,
célébré le 24/08/2019

Décès



VIGNERON Jean-Claude
décédé le 25/10/2019

COUDRAY BARREAU
Sophie décédée le
03/12/2019



Patois Tourangeau Qu'est-ce que ?

Réponses aux questions du B.M n° 9 Janvier 2019

Une **ASSEMBLÉE** Rép. : Fête communale annuelle (à Varennes, le dernier samedi de juin ou le premier de juillet)

Un **COLAS** Rép. : Un Geai (oiseau de la famille des corvidés)

GRALER Rép. : Guillier, Brûler

Une **JAVELLE** Rép. : Brassée de céréales pour faire une gerbe ; Petit fagot de sarment de vigne

Une **LICHERIE** Rép. : Une friandise, une sucrerie

Faire **MARIENNE** Rép. : Faire la sieste



JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ



**L'organisation de ma JDC,
maintenant c'est en ligne !**



Dans les 3 mois qui suivent leur

16ème anniversaire,

tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger.

Pour tout renseignement veuillez contacter l'accueil de la mairie ou le Centre du service national d'ANGERS (02.44.01.20.50 OU 20.60) mail : csn-angers.jdc.fct@intradef.gouv.fr

VOS

DATES CLÉS

7 DATE LIMITE D'INSCRIPTION
SUR LES LISTES ÉLECTORALES
février 2020



15 et 22 1^{ER} ET 2^D TOURS DES
ÉLECTIONS MUNICIPALES
mars 2020

ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 ET 22 MARS 2020

Varennes a accueilli cette rentrée 2019, la classe de CE1/CE2 auparavant installée à Ciran. C'est l'ancienne bibliothèque qui a été aménagée en ce sens.

Quelques travaux de rafraichissement avaient été engagés en 2016 (peinture et rideaux) mais d'autres travaux supplémentaires ont néanmoins été nécessaires:

- fermeture et isolation phonique de la partie haute du sas de sortie dans la cour,
- Isolation phonique de la salle de motricité par l'entreprise TCA de Beaumont-Village,
- aménagement électrique : prises supplémentaires, éclairage de la salle avec des panneaux à led, alimentation et éclairage du nouveau tableau.

Concernant l'ancienne classe, qui accueille la classe de CM1/CM2, il a fallu créer un accès indépendant (auparavant passage par la bibliothèque puis par le sas) et donc créer un accès direct depuis le couloir d'entrée.

Les luminaires ont également été revus, pour un meilleur confort visuel et dans un souci écologique, les anciens néons ont été remplacés par des panneaux à led.

Les entreprises locales ont été sollicitées, pour les luminaires et l'électricité - l'entreprise RUET-PAIN de Esvres, pour les modifications du sas et l'accès directe à l'ancienne classe - l'entreprise CRD de Tours.



Installation de dalles LED



Avec le soutien



Isolation phonique salle DVG



Création d'une salle de classe dans l'ancienne bibliothèque

Quelques travaux de Voiries



Route de la Bondonnière



Route de la Ballonnière



Route de la Chaîne

Création d'un espace cinéraire

Dans le cimetière a été créé, pour répondre à une demande d'emplacement pour les urnes cinéraires, un jardin du souvenir et mis en place un colombarium.

Merci à Mr Sivault et Mr Decharnia pour leur engagement dans ce projet de longue haleine... que d'heures passées à répertorier, étudier la réglementation, visiter d'autres espaces dans les villages alentours, étudier les possibilités, les entreprises et leurs réalisations...

En projet pour 2020

La fin d'aménagement du jardin public, avec la création d'allées reliant les différentes zones, terrains de pétanque, aire de jeux, parcours de santé, embellissement du vestiaire (peinture et plantations grim-pantes)

Et toujours... quelques travaux de voirie... La sécheresse et les inondations n'épargnent pas nos routes

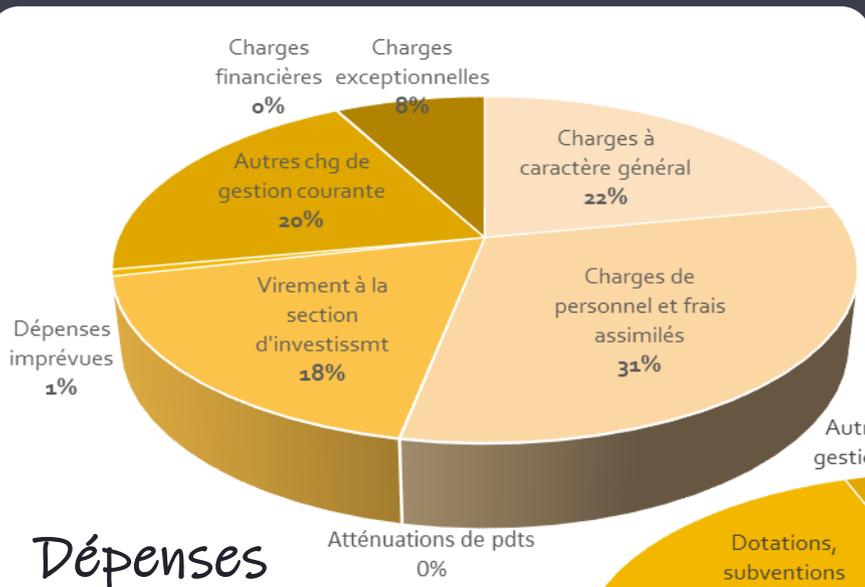


Avec le soutien de



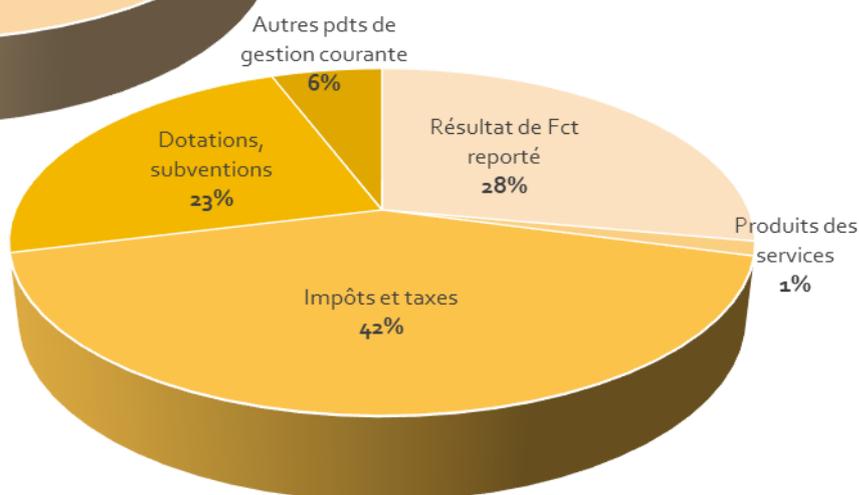
PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE





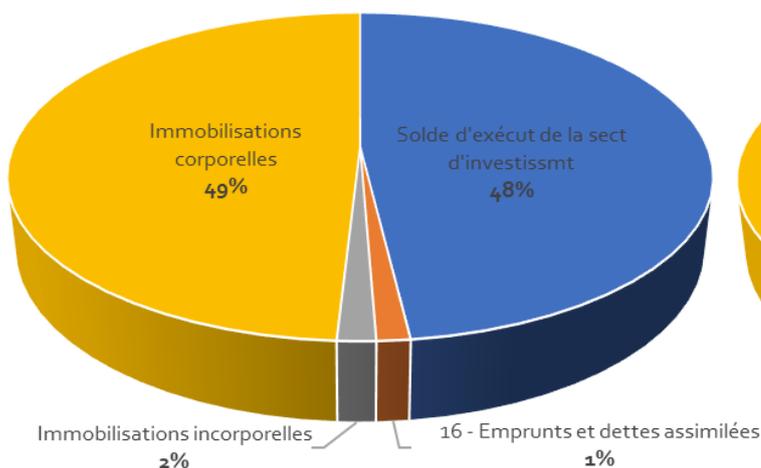
Section de FONCTIONNEMENT

Recettes

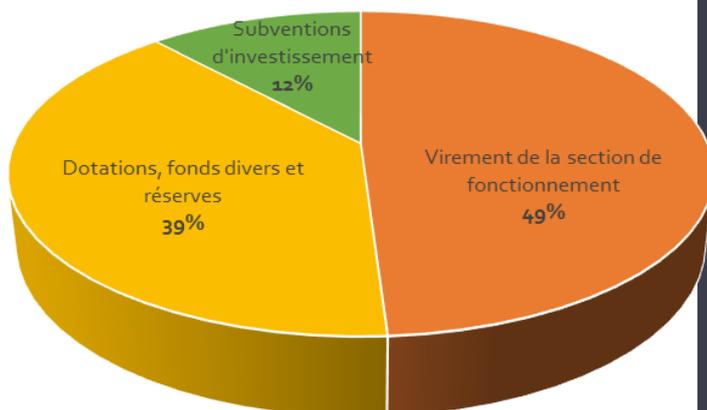


Section D'INVESTISSEMENT

Dépenses



Recettes



Détail des Opérations 2019 (TTC)

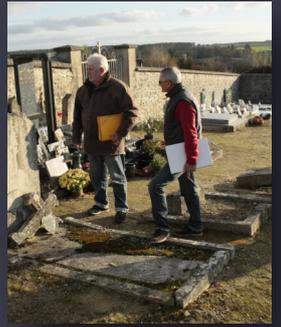
173 - Accueil d'une 2nde classe	12 324,40
174 - Création d'un espace cinéraire	12 370,00
175 - Voirie 2019	13 743,36
176 - PC Secrétariat Mairie	1 298,00
177 - Tracteur-tondeuse TORO	7 174,00

Détail des subventions reçues (HT)

FDSR 2019 (Conseil Départemental 37)	5 135,00
Accueil d'une 2nde classe	
DETR 2019 (Préfecture d'Indre-et-Loire)	4 123,30
Création d'un espace cinéraire	

de Cimetière en Mémoire !

« L'Opération Cimetière » débute dans le BM n° 5 de Janvier 2016 page 7.



État des lieux au 1er janvier 2020

1 - Cimetière

La procédure officielle s'achève le 14 juin 2020 par la reprise des 68 concessions en déshérence après délibération et vote du Conseil municipal le 14 mai 2020. Ces 68 concessions redevenues propriétés communales seront relevées au fur et à mesure des besoins. Les restes humains, compte-tenu de la législation en cours, seront identifiés, enregistrés et inhumés individuellement dans l'ossuaire communal.

L'espace cinéraire comprenant un Jardin du Souvenir avec stèle, puits du souvenir pour dispersion des cendres et élévation avec plaque funéraire pour identification, un columbarium octogonal sur 2 niveaux dispose de 8 cases pour accueillir les urnes et 3 caves-urnes (mini-tombes) et d'un banc pour le recueillement. Cet espace est en service depuis le 1er janvier 2020. Il a été réalisé en paysagé par la Marbrerie SIMONET de Perrusson.

La Croix de Procession (voir BM n° 9 de Janvier 2019 page 14) a été déplacée dans le D emplacement 11.

Ces procédures et cette réalisation vont désormais permettre à chaque famille de choisir le type d'inhumation qui lui convient.



Croix de Procession, déplacée en D11



Épisode n° 5



Jean-Claude
DECHARNIA



Gérard
SIVVAULT,
1er Adjoint

Depuis le 1er janvier 2019 et conformément à la loi n° 2014-110 du 6 février 2014, les pesticides sont formellement interdits dans l'espace public, donc dans les cimetières. Il s'en est suivi de l'acquisition par la commune d'une houe mécanique permettant de couper et déraciner les herbes invasives dans les allées principales. Pour faciliter cet entretien, nous vous demandons de ne laisser aucun pot de fleurs dans ces espaces propriété de la commune. Par ailleurs, un bon réflexe citoyen serait de désherber manuellement vos espaces inter tombes et nous vous en remercions par avance.

2 - Mémoire

Nous savons désormais grâce au mémorial de la SHOAH que la famille KLOTZ a été arrêtée par la Gestapo sur dénonciation le 3 mai 1943 au Château de la Houssière à Varennes, transférée à Tours puis internée à Drancy le 29 mai 1943.



Nous avons également appris par la même source qu'un autre membre de la famille, le fils Robert KLOTZ, a également habité Varennes. Il était marié à une « aryenne », a été arrêté et transféré avec le reste de la famille à Drancy, mais n'a pas été déporté à Auschwitz mais au service de l'organisation TODT - qui construisit le Mur de l'Atlantique à Cherbourg et Aurigny. Ci-jointe la source de nos renseignements.

Il nous reste par ailleurs à parachever et mémorialiser nos recherches par l'érection d'une stèle sur l'espace public à la Houssière avec le concours de la section Mouzay/Varennes de l'U.N.C. et le Souvenir Français, compétents en la matière.

Source Mémorial de la Shoah

Prénom, nom : **Robert KLOTZ**
 Date de naissance : 03/09/1918
 Lieu de naissance : PARIS 16
 Numéro de convoi : N°641Camp de destination : Auschwitz
 Nationalité : FrançaisOrigine nationale
 Profession : Industriel
 Adresse : 6, avenue Adrien Hébrard Chez M. Coutrot Ville : PARIS Arrondissement : 16ème 75

Internement

Date d'arrivée à Drancy : 29/05/1943
 Lieu d'internement : Drancy
 Le 16/07/1943 date de son transfert pour Cherbourg et l'île d'Aurigny. L'intéressé déclare s'être évadé de l'organistion TODT le 14/05/1944 à Amiens (Somme).

(Source : Fichiers du camp d'internement de Drancy (microfilms))
 Cultivateur à VARENNES 37 Pays : FR
 Date d'arrivée à Drancy : 29/05/1943
 Lieu d'internement : Drancy
 Marié à une aryenne? deux enfants.

(Source : Fichiers du camp d'internement de Drancy (microfilms))

Déportation

Numéro de convoi : N°641Camp de destination : Auschwitz Survivant : Oui

Robert Klotz est né le 03/09/1918 à Paris 10. Il est le fils de Marthe née Zivy et Adrien Klotz, et le frère de Denise (divorcée Jacob) et Suzanne (épouse Marx).
 Il était industriel. Sur une de ses trois fiche du camp de Drancy la profession est cultivateur.
 Il était marié et avait deux enfants.
 Il a été arrêté sur ordre des autorités allemandes à Varennes (Indre-et-Loire).
 Il est interné à Drancy en provenance de Tours le 29/05/1943 sous le matricule 10111 puis 21627.
 Le 16/07/1943 date de son transfert pour Cherbourg et l'île d'Aurigny.
 L'intéressé déclare s'être évadé de l'organistion TODT le 14/05/1944 à Amiens (Somme).
 Certificat remis le 27/06/1945. Plus certificat remis le 09/11/1944

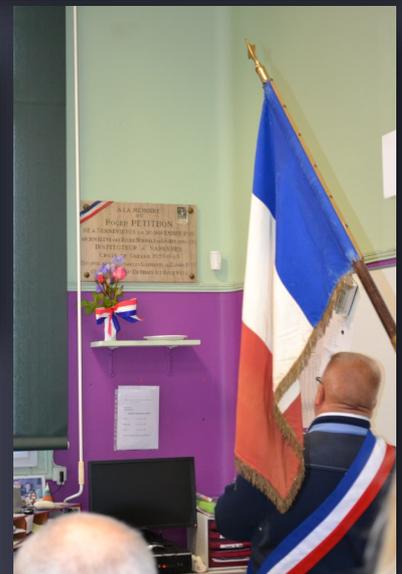


Cérémonie Souvenir des Déportés

28 avril 2019

Commémoration du 8 mai

8 mai 2019



Commémoration du 11 novembre

11 novembre 2019





U. N. C. Section Mouzay-Varennnes

(Union Nationale des Combattants)



La commémoration du 11 novembre dans nos deux communes a connu une participation nombreuse malgré le mauvais temps. En présence des maires des deux communes et des enfants des écoles du RPI, le cortège s'est recueilli et a déposé des gerbes aux monuments aux morts de Varennnes et de Mouzay. Lecture a été faite du message de Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées.

Le passage aux différents lieux de mémoire; stèle André Renard, plaque Roger Petitbon de l'école de Varennnes, lever des couleurs à Mouzay furent accompagnés par des textes et des chants des enfants, de la sonnerie aux morts ainsi que de la Marseillaise.

Au cours de ces cérémonies Monsieur Claude Bressin et Monsieur Decharnia ont reçu la croix du combattant remise par le Président de la section Daniel Van Gheluwe titulaire de la médaille militaire.

Les traditionnels vins d'honneur ont conclu cette matinée chargée de respect et d'émotion.

Le Président de la section, Daniel Van Gheluwe



Patois Tourangeau Qu'est-ce que ?

Répond aux questions suivantes

Une ACCOLÉE Rép. :

Un CAGNARD Rép. :

CALOGNE Rép. :

ASSABOUIR Rép. :

NOUER L'AIGUILLETTE Rép. :

Un FUMELLIÉ Rép. :

Réponses dans le prochain bulletin

L'école de Varennes

Présentation de l'école

Cette année scolaire 2019-2020 marque un changement important pour l'école de votre village. Après des travaux d'aménagement entrepris l'été dernier par la commune, la classe de Marlène Salomon s'est installée dans l'ancienne bibliothèque.

Pour la rentrée, 51 élèves (28 pour les CE1/CE2, 23 pour les CM1/CM2) sont maintenant scolarisés dans ce nouveau pôle de Varennes.

L'autre pôle regroupe les élèves de G.S /C.P et P.S/M.S à Mouzay.

Cette nouvelle configuration permettra une liaison plus facile entre les cycles et une collaboration plus efficace entre les enseignantes pour le bien-être des enfants et les apprentissages.

Les membres de Varennes Générations et leur Président sont toujours présents pour nous accompagner avec les enfants pendant les sorties. Cette année il y a eu 2 sorties sur le site du Louroux, (une classe après l'autre) en octobre dernier.

Plusieurs élèves étaient présents à la cérémonie du 11 novembre 2019 et ont récité la poésie « le Dormeur du Val » d'Arthur Rimbaud en hommage à tous les soldats tombés au champ d'honneur. Trois élèves de CM2 ont également chanté à Mouzay après la remise des médailles aux Anciens d'Algérie.

Noix, noisettes, châtaignes, pâte de coings, miel et fleurs, objets fabriqués par les enfants ont agrémenté le petit marché de Noël du 14 décembre de l'école pour le bénéfice de la coopérative scolaire et nos projets futurs ...

Une sortie de fin d'année est prévue comme chaque année avec Varennes Génération pour notre plus grand plaisir.

Madame Karine Dugrain (Directrice)

Sortie à l'étang du Louroux

L'arrivée

Nous sommes arrivés en bus, nous avons déposé les pique-niques dans la salle des fêtes.

L'animateur L.P.O.

Nous sommes allés avec un monsieur (qui a prêté des jumelles pour ceux qui en n'en n'avaient pas) Nous avons été voir les oiseaux avec les jumelles. Nous avons observé les oiseaux.

L'observatoire aux oiseaux.

Nous sommes allés dans un observatoire aux oiseaux pour les observer avec les jumelles et les longues-vues. Puis, nous avons fait demi-tour pour aller pique-niquer. Les oiseaux : Le Cygne, le Canard, la foulque-macroule, etc...

Le midi

Le midi nous avons pique-niquer dans la salle des fêtes.

J'ai adoré observer les oiseaux avec les jumelles et les longues-vues.

Matis Minot (CM1)



L'école de Varennes

La visite du Louroux

Nous sommes arrivés devant la mairie. Maitresse et Jean-Claude sont allés parler au maire, puis nous sommes allés dans la salle des fêtes pour poser nos sacs.

Ensuite, nous sommes remontés dans le car pour aller à l'étang.

Quand nous sommes arrivés à l'étang, un animateur de la L.P.O. (Ligue de Protection des Oiseaux) qui s'appelait Baptiste Boulay nous attendait. Il a prêté des jumelles à ceux qui n'en n'avaient pas, puis nous avons fait un exercice pour apprendre à régler nos jumelles. Quand tout le monde a su régler ses jumelles, la visite de l'étang a commencé.

Peu après le début de la visite, nous nous sommes arrêtés pour écouter les oiseaux.

Baptiste Boulay nous a montré les photos des oiseaux qu'on venait d'entendre, un Chardonneret, un Pic vert, un Rouge-Gorge et une Bouscarle de Cetti.

Puis nous sommes allés à l'observatoire et on a vu plein d'oiseaux : des Grèbes huppés, des Foulques macroules, des canards col vert et siffleur, des

cygnes, des cormorans, des hérons cendrés, des grandes aigrettes...

Ensuite, on est retournés dans la salle des fêtes.

Et on a mangé. C'était délicieux !

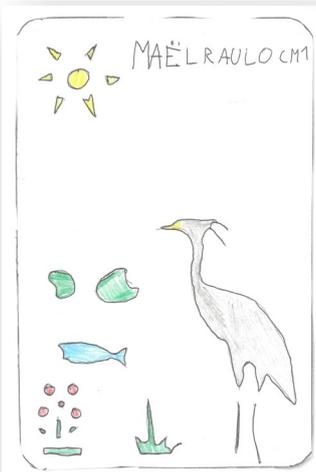
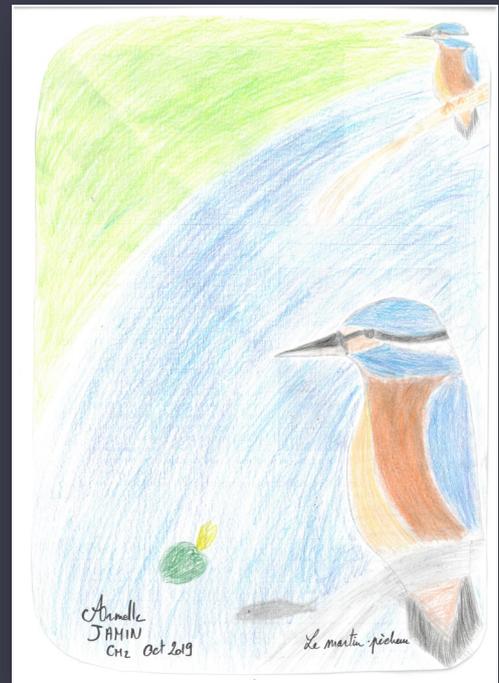
Après manger, une historienne est venue. Et elle nous a raconté la légende du Louroux : « Il y avait un loup qui attaquait les villageois tous les soirs, et pendant toute une nuit les villageois ont prié pour que le loup meure, et au matin ils ont trouvés le loup mort au milieu de l'étang. »

Ensuite nous sommes retournés à côté de l'étang. Et elle nous a expliqué plusieurs mécanismes qui permettait d'évacuer l'eau en temps d'inondation, et de faire marcher le moulin.

Puis nous avons visité le moulin qui da-

taît du 12^e siècle et le prieuré qui datait du 15^eme. Ensuite nous avons visité un pigeonnier où il y avait 1600 nids. Et nous sommes rentrés à l'école.

Armelle Jamin - CM2



Nous avons été à l'étang du Louroux avec Varennes Générations et leur président Jean-Claude !

Un animateur de la ligue de la protection des oiseaux nous a accompagné.

Le moment que j'ai préféré c'était quand on a observé les oiseaux, dans l'observatoire à oiseaux on a vu des hérons, des cygnes, des canards et leurs canetons, une poule d'eau, des mouettes.

On pouvait même regardé à la longue vue, c'était très beau !

A la fin de la journée tout le monde a visité le village. Le midi on a mangé.

Maël Raulo - CM1

L'école de Vareennes

La balade du Louroux

Ligne de Protection des Oiseaux.

Nous sommes allés dans l'observatoire. Nous avons été observer les oiseaux. Il y avait un animateur L. P.O. J'ai pu observer les oiseaux. J'ai vu des hérons, des poules d'eau, des canards, des cygnes, des grèbes huppés, des foulques macroules, des grandes aigrettes, un cormoran.

J'ai pu observer grâce aux jumelles, à la longue-vue. L'animateur nous a montré des photos d'oiseaux.

Il y avait deux groupes un avec la maitresse l'autre avec l'animateur.

J'ai préféré regarder dans la longue-vue c'était superbe ! j'ai bien aimé. J'ai eu froid.



Léa Nisseron - CM2

Les élèves de la classe de CE1-CE2 vous proposent leur notice de fabrication pour réaliser une boule de Noël, un objet réalisé lors du marché de Noël de l'école en décembre dernier

Liste du matériel :

- une boule transparente en plastique qui s'ouvre
- un pinceau
- de la colle liquide blanche
- un pistolet à colle
- un fil coloré
- de la laque
- des paillettes
- des décorations (minis pommes de pin, étoiles, sequins, grelots, plumes...)

Les étapes de fabrication :

- 1- Ouvrir la boule en deux morceaux
- 2- Mettre de la colle avec le pinceau sur une moitié de la boule
- 3- Ajouter des paillettes sur cette première moitié
- 4- Laquer les paillettes, poser et laisser sécher 2 à 3 minutes
- 5- Décorer l'intérieur de la deuxième moitié de la boule avec les décorations (sequins, plume, grelots...)
- 6- Fermer la boule en associant les deux moitiés
- 7- Accrocher le fil coloré de votre choix
- 8- Nouer très fort
- 9- Coller les deux moitiés de la boule avec le pistolet à colle
- 10- Ranger et nettoyer
- 11- Suspendre sa boule au sapin



C'est terminé, bonne année 2020!

« VARENNES fait
partie d'un R.P.I.
(Regroupement
Pédagogique
Intercommunal)
regroupant les
communes de

CIRAN,
ESVES le M.
MOUZAY,
VARENNES,
VOU »

Le S.I.S.

(Syndicat Intercommunal Scolaire)

Le Syndicat Intercommunal
Scolaire est composé d'élus de
chaque commune et en assure
la gestion.

Les ÉCOLES :

MOUZAY :

Petite, Moyenne et Grande sec-
tions de maternelle, et CP

VARENNES :

CE1-CE2 et CM1-CM2

La *GARDERIE PERISCOLAIRE*
se trouve à ESVES-LE-M.

Le service accueille les enfants de
la maternelle au CM2.

L'accueil des enfants a lieu de

7 h 00 à 8 h 45

et de

16 h 00 à 19 h 00.

Le siège du Syndicat se situe à la
Mairie de MOUZAY (1er étage)
Le secrétariat est ouvert le lundi,
mercredi et jeudi matin de 9h à
12h00.



INSCRIPTIONS

ÉCOLES, GARDERIE, CANTINE,
se font uniquement au syndicat scolaire.

02.47.92.39.76

sis.mouzay@orange.fr

Le Syndicat de chasse

Président : M. Jean-Michel POITEVIN

Vice-Président : M. Michel BIDAULT

Trésorier : M. Thierry BLOND

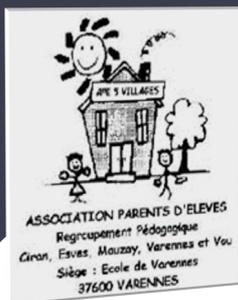
Secrétaire : M. Fabien BIDAULT

Commissaires aux comptes :

M. Alain METIVIER et M. Guillaume MOREAU



Le Président,
Jean-Michel POITEVIN
06 32 42 20 39



L'A.P.E. des 5 Villages

(Ciran, Esves le Moutier, Mouzay, Varennes, Vou)

L'association des Parents d'élèves des 5 Villages continue avec les mêmes objectifs en tête. Notre but est de voir d'épanouir nos enfants au sein du RPI, tout en instaurant un lien entre les enseignants, les communes et les familles. Cela passe par l'information, l'écoute et les échanges afin d'obtenir une collaboration adéquate. Hormis ce but, nous soutenons financièrement les écoles du RPI dans leurs projets d'écoles et dans l'acquisition de matériel.

Suite à la fusion en 2 pôles, nous mettons tout en oeuvre pour maintenir notre RPI où règne un climat serein. Voir nos enfants aller dans l'école du village n'est-il pas agréable pour tous les habitants, jeunes et vieux. C'est ce qui fait l'âme d'un lieu de vie...



Le bureau pour l'année scolaire 2019-2020

Présidente

Mme Evelynne MICHELET

Vice-présidente

Mme Jeanne-Marie DIACRE

Trésorière

Mme Stéphanie SALMON

Secrétaire

Mme Aurélie PICHON

Vice-secrétaire

Mme Karine LAHOREAU

Contact : ape5villages37@gmail.com



Les actions de 2019

De nombreuses actions ont été réalisées en début d'année scolaire :

- vente de brioches vendéennes
- vente de chocolats et sapins de Noël
- Vente de calendriers 2020
- Soutien financier aux 4 enseignantes pour leurs classes



Pour 2020 nous vous proposons

- Vente de brioches mi-janvier
 - Collaboration avec les enseignantes pour la réalisation de dessins des enfants sur un support pour la fête des mères/pères
 - Vente de saucissons en Avril.
- N'hésitez pas à nous contacter si vous en souhaitez**
- Fête des écoles (attente validation des enseignantes)



Toutes ces manifestations ont lieu grâce
aux bénévoles et aux membres de l'APE.

Nous tenons à remercier l'ensemble des mairies du RPI pour leur soutien (mise à disposition de salle, subventions, matériel...) ainsi que tous les parents et habitants qui nous ont soutenus par leur présence et/ou leur participation à nos différentes actions. Nous sommes ouvertes aux coups de main, à la venue de nouvelles personnes et de nouvelles idées donc n'hésitez pas à nous contacter et à venir nous rencontrer lors de nos prochaines réunions.

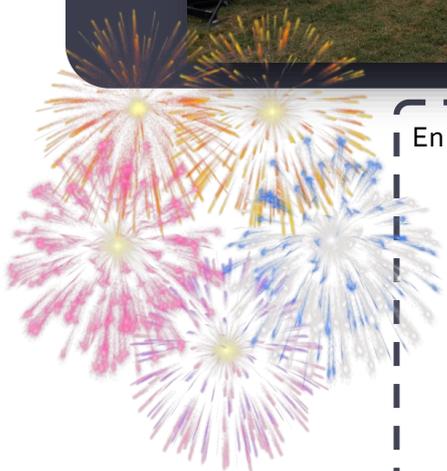
Pour conclure, nous vous souhaitons une belle et heureuse année 2020 !

Le mot de l'équipe

Comme les années précédentes, l'ensemble du comité des fêtes remercie tout les participants des manifestations écoulés sur cette année 2019.

Notre choix, en 2019, de regrouper la journée des randonnées et de la foire au boudin (brocante) le 6 juillet, ne fut pas le bon, trop peu de randonneurs on répondu présent, mais la fréquentation s'est nettement améliorée au fil de l'après-midi et de la soirée.

L'idée d'organiser la soirée concert nous remotivait en début de cette année 2019, et effectivement ce fut une réussite, malgré l'orage de grêle.



En espérant vous revoir pour nos



Randonnées

le dimanche 5 avril 2020, et le

Varennes Boudin Festival, et sa brocante,

le samedi 4 juillet 2020



VARENNES • COMITÉ DES FÊTES

« VARENNES en 3D »

Varennnes Générations

Acte XIII Octobre 2020

Balade d'Automne



en Forêt domaniale de Loches

Acte XIV Décembre 2020

Marché gourmand de Noël

Organisé par l'École de Varennnes



« Les Avant-veillées de Varennnes »

« Mieux vieillir ensemble »

Date à préciser

- MARPA ÉCOLE Souvigny-de-Touraine
- DOMITYS Amboise
- ART-THÉRAPIE

« Mieux choisir et moins subir sa fin de vie »

Date à préciser

- Soins palliatifs - Directives anticipées - Personne de confiance ; Avec J.A.L.M.A.L.V (jusqu'à La Mort Accompanyer La Vie)
- Fin de vie - Droit de Mourir ; Avec A.D.M.D. (Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité)

Le TRADITIONNEL

- Samedi 1er février 2020 Assemblée Générale et Galette des Rois
- Lundi 9 mars 2020 Assemblée Générale Départementale à Montlouis/Loire
- Mercredi 15 avril 2020 Gâteaux de Pâques
- Vendredi 29 mai 2020 Fête de l'Amitié GM/FT à Pouzay
- Juin 2020 Repas de Printemps
- Octobre 2020 Repas d'Automne
- Mardi 20 octobre 2020 Spectacle - Malraux Joué-lès-Tours
- Décembre 2020 Repas de Noël

Le Président, Jean-Claude DECHARNIA

VARENNES GÉNÉRATIONS
 Courrier et contact :
 4 rue du Lavoir 37600 VARENNES
 Tél. : 06 30 02 81 57

Tout ce qui crée du lien est nôtre



Gérard Hénault,
Président de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine

Agir ensemble pour le Sud Touraine !

Avec la Communauté de Communes Loches Sud Touraine, les 67 maires du territoire se sont dotés de la bonne structure à la bonne échelle pour bâtir des politiques locales ambitieuses et mettre en œuvre une politique volontariste et adaptée aux réalités de notre territoire rural. L'intercommunalité forme, avec les communes dont elle émane, un bloc local solide pour assurer le développement et l'aménagement harmonieux de notre bassin de vie et pour répondre au plus près aux besoins de ses habitants.

Ensemble, au sein de l'intercommunalité, les maires et l'ensemble des élus communautaires dialoguent et construisent au quotidien la politique communautaire.

Une efficacité partagée

La Communauté de Communes est l'échelon pertinent qui permet aux communes de se doter ensemble d'une vision à long terme tout en leur permettant, chacune, de réaliser des projets extrêmement concrets. C'est ensemble que l'on agit efficacement pour notre territoire et les habitants.

Le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) doit définir les orientations et les objectifs, pour les 15 prochaines années, en matière de développement économique, de déplacements, de logements, de préservation des espaces agricoles et naturels à l'échelle de l'intercommunalité et de ses 67 communes. Il a été largement débattu au cours de l'année 2019 et la concertation se poursuivra en 2020.

Une ambition territoriale partagée

C'est ensemble encore que l'on doit exercer une solidarité locale indispensable pour un égal accès des citoyens aux services publics : accueils de loisirs, garde des enfants, collecte et traitement des déchets ménagers, production et distribution de l'eau potable, action sociale... autant de services que nous voulons proches des habitants et accessibles pour tous. Notre organisation communautaire s'appuie aussi sur des Maisons de Services au Public, qui deviendront bientôt des Maisons France Service, à Loches, Ligueil, Descartes, au Grand-Pressigny et Preuilly-sur-Claise, véritables portes d'entrée vers les services publics sur notre territoire.

Au service des habitants

Bâtir l'avenir localement et servir en proximité nos concitoyens, tels sont les très belles missions qui incombent au couple communes-intercommunalité.



Belles fêtes de fin d'année à tous !

Gérard Hénault, Président Communauté de Communes Loches Sud Touraine

Gérard Hénault, Président Communauté de Communes Loches Sud Touraine

Reméandrage et Aménagement de l'Estrigueil (suite)

Le reméandrage ainsi que la passerelle ont parfaitement résisté aux cinq crues de l'automne 2019 et surtout à celle du 15 décembre; 1 m 20 d'eau au niveau du lavoir, terrain de jeux, parcours de santé et prairies inondés, route de l'Aulnay à Esves-le-Moutier coupée sur 50 mètres.

Les arbustes plantés au printemps ont souffert de la canicule et de la sécheresse et beaucoup sont morts. Le Foyer de Cluny vient toutefois de les remplacer nombre pour nombre avec une extension depuis le pont jusqu'au niveau de l'étang.

Les poissons (chevaines, vairons, goujons, gardons) sont également revenus ainsi que des dizaines de grenouilles, sans oublier les plantes et herbes rivulaires (reine des prés, salicaires, scrofulaires, cardères)

Donc une belle réussite, financée entièrement par l'Agence de l'Eau, la Région Centre, le Département et la Communauté de Communes Loches Sud Touraine.

Seule ombre au tableau, rigueur budgétaire et nouvelle priorité donnée à l'aménagement de l'Esves et du complexe hydraulique de Ligueil (269 000 €). Le projet de restauration de 2,3 kms entre le Moulin de la Chaussée et la Source des Maritons, est tombé à l'eau pour les deux années à venir.

Et c'est grand dommage !



15 décembre 2019



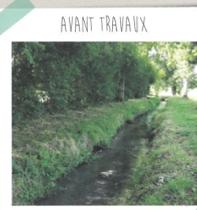
Jean-Claude DECHARNIA



RETOUR SUR DES CHANTIERS 2018

Reméandrage d'un tronçon de l'Estrigueil à Varennes

- ▶ Durée : 13 jours
- ▶ Budget total : 12 120 € TTC
- ▶ Linéaire restauré : 400 m dont 155 m de reméandrage
- ▶ Plantation : 285 plantes aquatiques, 215 arbres et arbustes



TÉMOIGNAGE D'UN RIVERAIN :
François DESCHARLES
 «Le paysage a littéralement changé, le ruisseau est aménagé de méandres, cela crée un espace très vivant. L'eau frotte les cailloux déposés lors du chantier, la sonorité de celle-ci rend la promenade très agréable. De plus, la vie des poissons (chevaines, goujons...) a vite retrouvé place dans le ruisseau !»

TÉMOIGNAGE D'UN ÉLU :
Jean-Claude DECHARNIA
 «Il s'agit d'une réussite de Loches Sud Touraine, de la technicienne de rivières et de l'équipe municipale :
 - Un retour programmé à la morphologie originelle de l'Estrigueil sur 400 m parfaitement intégrés dans l'aménagement du nouvel espace public.
 - Une biodiversité restaurée : peupliers cultivars supprimés. Plantation d'arbres, arbustes et plantes aquatiques.
 Retour rapide des poissons (vairons, chevaines, goujons...) dans les fosses. Alors promeneurs, pêcheurs, pique-niqueurs, randonneurs, parents, grands-parents, enfants, Bienvenue à Varennes !»



ACTION SOCIALE

Jardinage ou cuisine ?
À vous de choisir avec
le CIAS !

Le CIAS & les MSAP éditent leur guide pratique du Sud Touraine

Difficile de ne pas trouver dans ce guide l'adresse ou le contact qu'il vous faut ! Le Centre Intercommunal d'Action Sociale et les Maisons de Service au Public ont effectué une mise à jour de leur guide pratique du territoire intercommunal disponible en ligne (depuis septembre 2019), au CIAS à Loches ou dans l'une des 5 MSAP du Sud Touraine. Tous les services et structures* implantés en Sud Touraine ou qui interviennent sur notre territoire sont recensés dans ce guide décidément très complet.

**Administration, droit, justice, sécurité, organisation syndicales, emploi et formation, hébergement, associations caritatives, vie pratique, culture et loisirs, transports, santé, services d'accompagnement à la personne, RAMEP, crèches, accueils de loisirs, collèges et lycées, personnes âgées, mairies...*

Pour télécharger le guide :
<https://bit.ly/2Mv4uy2>

Vous aimeriez jardiner, faire une activité de plein air ? Rencontrer des personnes et échanger ? Vous n'avez pas de jardin ? "Le Jardin au fil de l'eau" du Centre Intercommunal d'Action Sociale vous propose une parcelle individuelle, des activités collectives, un espace détente.

Autre option : l'atelier cuisine avec la participation de l'ADMR. Venez rejoindre le CIAS une fois par mois le jeudi matin pour partager un moment convivial et apprendre à préparer de bons petits plats.

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter le CIAS Loches Sud Touraine au 7 rue de Tours à Loches ou par tél. au 02 47 59 23 30.



AUTO PRET ON VOUS FAIT CONFIANCE !!

On vous prête une voiture !!
Sans caution ni loyer

Pour tous renseignements ou prendre RDV :
Les lundis, mardis, mercredis ou jeudis de 14h à 16h

07 57 44 04 22

OU

s'adresser auprès du

CIAS LOCHES SUD TOURAINE

7 rue de Tours - 37600 Loches



CIAS

Centre Intercommunal
d'Action Sociale
Loches Sud Touraine

La Croix Rouge de Loches et
de Loché-sur-Indrois s'associent
au CIAS de Loches Sud
Touraine pour faciliter le prêt
de voiture



CIAS
Centre Intercommunal
d'Action Sociale
Loches Sud Touraine



croix-rouge française



ACTION SOCIALE



MSAP de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine

VOS MSAP ORGANISENT DIFFERENTS ATELIERS NUMERIQUES GRATUITS

TOUS LES 3EME JEUDIS DU MOIS A LA MSAP DE LOCHES de 14h30 à 16h30
 TOUS LES 4EME LUNDIS DU MOIS A LA MSAP DE LIGUEIL de 14h00 à 16h00
 TOUS LES DERNIERS MARDIS DU MOIS A LA MSAP DU GRAND-PRESSIGNY de 9h00 à 12h00
 TOUS LES DERNIERS MERCREDIS DU MOIS A LA MSAP DE DESCARTES de 14h30 à 16h30

SUR INSCRIPTION uniquement - PLACES LIMITEES

Apprendre les bases de l'informatique (utilisation d'un clavier, de la souris, naviguer sur internet...)
 Au programme : Accompagnement numérique sur les différents sites des partenaires (caf, pôle emploi, ameli.fr, retraite...), création et fonctionnement d'une adresse email, etc

Nous adaptons les ateliers à VOS besoins !



Renseignements et inscriptions :
 MSAP LOCHES 02 47 19 82 36 – MSAP LIGUEIL 02 47 94 03 45
 MSAP LE GRAND PRESSIGNY 02 47 94 52 34 – MSAP DESCARTES 02 47 59 83 29

Infos

MSAP Loches Sud Touraine

Loches : 02 47 19 82 36
 Ligueil : 02 47 94 03 45
 Descartes : 02 47 59 83 29
 Preuilly/Claise et Gd-Pressigny : 02 47 94 52 34

Tous les contacts sur
<https://www.lochessudtouraine.com/carte-des-maisons-de-services-au-public/>

Nouveau !

Des visioconférence Pôle Emploi dans les MSAP

Les demandeurs d'emploi ayant des soucis de mobilité pourront réaliser des **entretiens sur RDV avec leur conseiller Pôle Emploi en visio dans les MSAP** de :

Descartes, vendredi 14h-16h30
 Ligueil, 1er mardi du mois 14h-16h30
 Le Grand Pressigny, 1er mardi du mois 14h-16h30
 Preuilly sur Claise, 2ème vendredi du mois 14h-16h30.

Les demandeurs peuvent prendre RDV auprès de leur conseiller ou en MSAP qui contactera Pôle Emploi.

SANTÉ

La prévention et la lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes est centrale. Chaque femme doit pouvoir connaître ses droits et y avoir accès (droits de la famille, droits en matière de santé, de contraception, d'interruption volontaire de grossesse, droits des femmes immigrées...).

Les femmes qui dénoncent les violences qu'elles subissent au sein de leur couple doivent pouvoir retrouver autonomie et sérénité.

Vous êtes victime de violences, contactez le 39 19 ou rendez-vous sur:

www.stop-violences-femmes.gouv.fr/



VOS CONTACTS EN INDRE-ET-LOIRE



Face aux violences, libérons la parole
stop-violences-femmes.gouv.fr

ENFANCE-JEUNESSE

La Maison des Ados

La Maison des Adolescents Loches Sud Touraine est un lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation pour les adolescents du territoire. Les accueils sont anonymes, gratuits, avec ou sans rendez-vous.

Le premier contact s'établit avec un « accueillant ». Sont reçus des adolescents de 12 à 25 ans seuls ou accompagnés de leurs parents, d'un travailleur social ou d'ami(s). Les parents sans leur enfant, de même que des professionnels peuvent aussi faire appel à la MDA, pour une écoute, un conseil, un éclairage ou bien des orientations. Dans ce premier temps d'évaluation, toutes les questions liées à l'adolescence

sont abordées : détachement, angoisses, puberté, troubles du sommeil, troubles alimentaires, violence, conduites à risques, sexualité, scolarité, etc. Dans un second temps, le jeune et/ou ses parents peut ou peuvent, soit être orienté (s), soit bénéficier d'une écoute sur plusieurs entretiens.

La MDA propose également des actions collectives auprès de jeunes et/ou de leurs parents sur des questions liées au mal-être à l'adolescence. C'est enfin un lieu-ressource sur l'adolescence pour tous les professionnels du territoire ; elle anime le réseau Résados37.

Ouverte du mardi au jeudi
de 13h30 à 18h30
Ouverte sur d'autres cré-
neaux horaires pour les rdv/
consultations spécialisées/
groupes

La Maison des Adolescents d'Indre-et-Loire est un dispositif géré par **l'association Montjoie**.



La Communauté de Communes Loches Sud Touraine a ouvert en septembre 2019 un Point d'Information Jeunesse (PIJ) au 1 place du Carroi Picois à Loches. Le PIJ offre un **accès à une documentation* complète, pratique et actualisée aux jeunes de 11 à 25 ans**. Le PIJ est un lieu d'accueil gratuit, anonyme, personnalisé et sans rendez-vous labellisé Information Jeunesse par le Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.

Dans le cadre de sa politique enfance-jeunesse, la Communauté de Communes a vocation à accompagner les jeunes de son territoire. Avec l'ouverture de cet espace ressource au cœur du centre ville de Loches, Loches Sud Touraine veut accueillir les collégiens, lycéens, étudiants en formation, en stage, avec ou sans emploi; mais aussi les parents, les professionnels de la Jeunesse, les membres des associations, les citoyens, les élus...

Une animatrice jeunesse diplômée, Céline Beauvais, répondra et orientera le public pendant les horaires d'ouverture du local du PIJ mais également à l'occasion de fréquentes interventions et animations dans les établissements scolaires et de loisirs du Sud Touraine, dans un souci de proximité avec les usagers.

Le PIJ propose également aux jeunes un espace numérique équipé d'ordinateurs avec un **point d'accès internet** et une **imprimante**, pour faire des recherches sur Internet, taper un rapport de stage ou imprimer un CV. Le PIJ Loches Sud Touraine se veut aussi un espace d'aide à la **création pour des projets collectifs** et d'exposition pour les jeunes créateurs du territoire.



ENFANCE-JEUNESSE



Cet espace web accessible depuis le site www.lochessudtouraine.com permet aux familles utilisatrices des Accueils de loisirs ou des Services Jeunesses de la Communauté de Communes d'inscrire leurs enfants et de réserver des activités, de gérer leurs informations personnelles.

Concernant le paiement des services, une nouveauté également : les familles ne paient plus leurs factures auprès de l'Accueil de Loisirs. Elles reçoivent désormais un Avis des Sommes À Payer de la part du Trésor Public qu'elles peuvent régler en ligne sur Tipi.budget.gouv.fr (site de paiement accessible via le Portail Familles) ou auprès du Trésor Public de Loches.

LE RAMEP Loches Sud Touraine

Les antennes du Relais Assistant(e)s Maternel(le)s Enfants Parent proposent régulièrement des matinées d'éveil **gratuites et sur inscription** à destination des enfants de moins de 4 ans accompagnés par un parent, un(e) assistant(e) maternel(le), une garde à domicile ou un(e) assistant(e) familial(e).

Vous pouvez consulter le calendrier des animations sur <https://www.lochessudtouraine.com/petite-enfance-matinee-eveil-ramep/>



Le RAMEP peut également vous accompagner dans la recherche d'un mode d'accueil de votre jeune enfant, dans votre rôle de parent-employeur (contrat, congés payés...). Les personnes souhaitant devenir assistant(e) maternel(le) peuvent également contacter les animatrices afin d'obtenir des renseignements sur la demande d'agrément.

Le RAMEP est ouvert au public du mardi au vendredi.

Antenne Ligueil : 02 47 59 15 71 - Antenne Montrésor : 06 07 23 16 37 -
Antenne Descartes : 09 66 98 90 62 - Antenne Loches : 02 47 59 95 22

URBANISME

OPAH

AMÉLIOREZ VOTRE LOGEMENT AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOCHES SUD TOURAINE !

Vous êtes propriétaire et vous souhaitez réaliser des travaux ?

Loches Sud Touraine vous conseille et vous apporte une aide financière pour :

- Réaliser des travaux qui vont vraiment diminuer vos factures de chauffage.
- Aménager votre maison pour continuer à y vivre.
- Trouver les bons artisans capables de travailler ensemble sur votre chantier.

La Communauté de Communes investit pour vous aider à réduire vos factures d'énergie et pour aider les plus âgés d'entre nous et les personnes handicapées à vivre mieux et plus longtemps chez eux.

**Numéro unique logement
02 47 91 93 28**

pour faciliter vos recherches sur les différentes structures susceptibles de vous accompagner et sur les différents dispositifs d'aide. Au bout du fil, un conseiller technique vous oriente vers l'interlocuteur et le dispositif adapté à votre projet.

Parmi les dispositifs existants, les deux principaux sont portés par la Communauté de Communes :

· **L'OPAH (OPÉRATION PROGRAMMÉE DE L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT) : POUR VIVRE MIEUX CHEZ SOI !**

L'OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat) est désormais accessible aux habitants de Loches Sud Touraine sous conditions de ressources. L'OPAH c'est une assistance gratuite, administrative et technique, mais aussi des aides financières directes pour réaliser des travaux.

· **[J'ÉCO] RÉNOVE : UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL POUR UNE RÉNOVATION CLÉ EN MAIN !**

[J'ÉCO] rénove en Sud Touraine est un dispositif de la Communauté de Communes qui s'inscrit dans le développement de la filière écoconstruction sur le territoire. Il vise deux objectifs :

- > pour les habitants, la réduction de leur facture énergie et l'amélioration de leur bâti avec une vision patrimoniale et architecturale.
- > pour les artisans, une accessibilité plus souple aux marchés de la rénovation énergétique.

+ d'infos : Appelez le 02 47 91 93 28 ou rendez-vous dans l'une des permanences à :

- **LOCHES** tous les mercredis de 10h à 12h > SOLIHA, 34 rue Quintefol
- **DESCARTES** tous les jeudis de 14h30 à 16h30 > MSAP, Maison de la Tour, 5 rue du Vieux-Marché
- **PREUILLY-SUR-CLAISE** les 1ers et 3èmes jeudis de chaque mois de 10h à 12h > MSAP, Place Jean Moulin
- **MONTRÉSOR** les 2ème et 4èmes jeudis de chaque mois de 10h à 12h > Communauté de Communes, rue de la Couteauderie
- **LIGUEIL** tous les vendredis de 10h à 12h > MSAP, 6g rue Aristide Briand

www.lochessudtouraine.com/logement

ORDURES MÉNAGÈRES

Collecte des déchets : comment sont-ils ramassés et triés ?

Sur le territoire de Loches Sud Touraine deux types de déchets sont collectés en porte-à-porte ou points de regroupement : les déchets ménagers et les emballages recyclables.

Les camions sont adaptés pour collecter en un seul passage ces deux types de déchets. Ils ont deux compartiments séparés : un grand pour les déchets ménagers et un plus petit pour les emballages recyclables. Quelques camions, essentiellement sur le secteur de Loches, n'ont qu'un compartiment, le circuit est alors effectué deux fois.

Les emballages collectés dans les sacs ou bacs jaunes sont ensuite triés manuellement. Environ un quart de ces déchets n'est pas un emballage recyclable, ce qui correspond à une erreur de tri.

Pour rappel, actuellement sur le territoire de Loches Sud Touraine, quatre types d'emballages sont recyclables : les briques alimentaires, les petits cartons et cartonnettes, les bouteilles et bidons en plastique, les canettes et conserves en métal. Ils doivent être vidés et non-emboîtés entre eux. Tout autre emballage ou déchet perturbe la chaîne de tri et est dangereux pour le valoriste qui tri.

Pour faciliter la collecte des bacs et sacs :

La veille du jour de collecte, présentez votre bac en bordure de route/chaussée, poignée tournée vers la route,

Après la collecte, ne laissez pas votre bac sur la voie publique,

Des questions sur la collecte et le tri des déchets ?

Le service Déchets ménagers vous répond

02 47 92 97 83

dechets@lochessutouraine.com



Mission Locale

Pour les jeunes de **16 à 25 ans**, qui ne sont plus scolarisés, la Mission Locale propose **un espace d'accueil, d'écoute et de conseils** sur de nombreux sujets : le choix d'un **métier**, comment construire un **projet**, trouver une **formation** et la financer, comment organiser sa **recherche d'emploi**.

La Mission Locale est aussi là pour aider à résoudre des **difficultés financières**, de **mobilité**, de **logement** ...

Vous avez le choix de venir ponctuellement où de bénéficier d'un accompagnement dans le temps.

Vous pouvez également nous solliciter via les réseaux sociaux pour toutes vos questions sur notre page Promeneur du Net : [instagram.com/stephane_pdn37](https://www.instagram.com/stephane_pdn37)

L'un de nos accompagnements possibles est la **Garantie Jeunes**. Cette action est destinée aux jeunes ayant peu ou pas de ressources, ou vivant dans un foyer non imposable. Pendant une an-

née, un **suivi renforcé** est mis en place avec le soutien de nombreux intervenants, des périodes de stages sont réalisées pour **découvrir les entreprises et décrocher des contrats de travail**. Le jeune bénéficie durant cette période d'une **allocation mensuelle de 492 euros**.

Des moments collectifs ludiques, sportifs, culturels et conviviaux sont aussi organisés pour permettre aux jeunes de s'exprimer par d'autres activités.

La Mission locale se déplace pour venir au plus près des jeunes. Des permanences ont lieu de façon hebdomadaire à Descartes, Ligueil, Preuilly sur Claise, Yzeures sur Creuse et Cormery.

Enfin la Mission Locale est Point Information Conseil, à ce titre elle reçoit toute personne qui souhaite entreprendre une démarche de VAE (Validation des Acquis et de l'Expérience)

De nombreuses solutions existent, alors n'hésitez pas.

Vous pouvez nous contacter au 02.47.94.06.46 ou par mail à

contact@ml-tourainecotesud.fr

Vous nous retrouvez également sur les réseaux sociaux :

<https://www.facebook.com/MiloLochois/>

[instagram.com/mission-locale-loches/](https://www.instagram.com/mission-locale-loches/)

Nos bureaux sont situés au 1 place du Maréchal Leclerc à Beaulieu lès Loches (maison de l'emploi) lundi, mercredi jeudi et vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h et le mardi de 9h à 12h30.



Une association de proximité à votre service depuis 1987

Facilite l'accès ou le retour à l'emploi des personnes en démarche active d'insertion. Nous proposons à toute personne en difficulté financière, sociale ou professionnelle des missions de travail de courte durée.

Facilite votre quotidien, assure vos recrutements, remplacements, pour un surcroît d'activité, une tâche exceptionnelle ou ponctuelle.

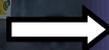
23, rue des Bigotteaux 37600 LOCHES

Tél : 02.47.59.43.83 – Fax : 02.47.59.40.39 – contact@entraide-lochoise.net

www.entraide-lochoise.net

Horaires d'ouverture des bureaux :

Les lundi, mardi, jeudi de 9 h à 17 h Le mercredi de 9 h à 12 h 30 Le vendredi de 9 h à 16 h 30



L'entraide



Lochoise

Croix Rouge de Ligueil



croix-rouge française

Centre social, Téléphone : 06 80 03 29 51

Épicerie sociale : une offre adaptée aux besoins

Nous le constatons chaque jour dans nos délégations que le travail ne protège plus de la précarité. Aujourd'hui, viennent s'ajouter aux personnes sans-abri trois nouvelles catégories de bénéficiaires ayant recours aux aides sociales : les jeunes, les personnes âgées et les travailleurs pauvres.

La hausse des prix, les difficultés de la vie précipitent des familles ou des personnes en rupture familiale dans un système de dépendance pour survivre. Nous nous efforçons donc, au travers d'aides adaptées à la situation de chacun, d'apporter les meilleures réponses et de proposer des solutions pérennes.

Un principe guide l'ensemble de nos actions de soutien vers les personnes en difficulté : passer le plus vite possible de l'assistance à l'autonomie dans un esprit de respect et de maintien de la dignité des personnes.

L'aide alimentaire permet de gérer l'urgence et de satisfaire le besoin élémentaire de se nourrir, tout en donnant à tous le droit à une alimentation de qualité et équilibrée. Il s'agit en effet d'une aide d'urgence attribuée gratuitement ou à un prix symbolique.

Cette action est réalisée en collaboration avec la Communauté de communes Loches Sud Touraine.

Pour bénéficier d'une aide alimentaire, il est conseillé de contacter son travailleur social.

Ouvert le 2ème et 4ème vendredi du mois de 9h00 à 12h00.

Colis d'urgence sur rendez-vous.

La boutique

Box à Ligueil rue des fossés Saint Laurent et à Manthelan Ouvert le samedi de 9h30 à 11h30.

Dans le cadre de ses actions sociales, la Croix-Rouge française a mis en place depuis de nombreuses années des boutiques qui collectent et trient les dons de textile des particuliers. Ils permettent de donner une nouvelle vie aux vêtements et offrent la possibilité à chacun de se vêtir à petit prix ou gratuitement. La boutique, **ouverte à tous**, est un lieu d'accueil et d'écoute pour les personnes et les familles en difficulté, elle permet à chacun d'échanger avec les bénévoles dans un espace convivial.

Nouveau !

Stationnement à
Vareennes

les mercredis des
semaines impaires,
de 10h à 11h

Place de la Mairie

ÉPICERIE AMBULANTE

HERVÉ MARCHAND
06 71 16 58 24
2, RUE PASTEUR - 37160 ABILLY

✉ marchandherve0638@orange.fr
f HervePtiteÉpicerie

*Ma D'tite
épicerie
et Vous*



Maya

Lorsqu'en 1912, un auteur allemand écrit ses aventures puis qu'un dessin animé à la TV en 1975, et après te rendit célèbre auprès des tous petits et des autres, que n'a-t-on pris garde aux dangers qui te menaçaient ! Et que n'a-t-on pensé déjà à te protéger !

Depuis cette dernière date, en Europe de l'Ouest et selon des estimations fiables, ce sont environ 5000 ruches qui disparaissent chaque année ; soit près de trente millions d'abeilles. Bien sûr, la mite asiatique (*varroa destructor*), maintenant le frelon asiatique, attaquent et déciment les colonies d'abeilles. Bien sûr, les produits phytomédicaments ou pesticides chimiques, herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces contribuent également à cette décimation.

Tout comme le productivisme agricole, la monoculture, les OGM, la disparition des haies, des prairies de fauche, la régression des cultures mellifères comme les trèfles, des arbres mellifères comme le tilleul, le robinier faux acacia, le merisier etc... Bien sûr ces constats existent et se vérifient également par la régression des autres pollinisateurs et des insectes en général.

Mais suffisent-ils à expliquer ce mal qui atteint les abeilles ? Justifient-ils de culpabiliser l'agriculture en général et les agriculteurs en particulier, voire à en faire des boucs émissaires ?

La réponse est NON mais peuvent sans doute mieux faire !

La réponse, tout ou partie, est ailleurs et sans doute à chercher dans le passage de l'abeille sauvage à l'abeille domestique, beaucoup plus docile et surtout beaucoup plus rentable ! Et surtout à chercher dans le passage à l'apiculture intensive qui traite l'abeille comme une simple marchandise.

La réponse est aussi dans la pollinisation en elle-même. En effet, les abeilles pollinisent

des arbres fruitiers aspergés de pesticides et autres produits chimiques. L'exemple type est la Californie et ses milliers d'hectares d'amandiers où les producteurs font appel pour polliniser, à des courtiers en abeilles qui viennent de tous les États-Unis avec leurs essaims mais limite le temps de pollinisation sur des amandiers imprégnés de produits chimiques, au risque de perdre leurs abeilles.

Tous les croisements et manipulations génétiques réalisés ont certes rendu l'abeille plus productive, plus « malléable » mais l'ont d'autant fragilisée.

Pour preuve, l'abeille noire (*apis mellifera mellifera*) qui revit dans les Cévennes. Cette abeille sauvage originaire de l'Europe du Nord a traversé les époques et colonisé le sud de l'Europe lors de la dernière glaciation. On la trouve également en Auvergne et en Bretagne. Chaque population est endémique donc adaptée à son environnement naturel et aux conditions climatiques ; par conséquent, beaucoup plus résistante aux prédateurs et aux pollutions. Le CNRS (Centre National de Recherche Scientifique) étudie actuellement ces populations. Des recherches similaires sont également en cours dans le Nord de la Californie.

Que serait un monde sans pollinisateurs et surtout sans abeilles ?

Question posée, Maya compte sur nous, compte sur vous !



Plus que jamais, il faut sauver

« le soldat Maya » !

N.B. : un salut fraternel à mon collègue et jeune apiculteur Varenais de grand talent (voir BM n° 9 page 11 de Janvier 2019)

Jean-Claude DECHARNIA

Dans l'eau de la Claire Fontaine...

En 1961, lorsque BRASSENS compose cette ode à la nature et aux ingénues qui s'y baignent, les fontaines et les sources, qu'elles soient publiques, miraculeuses ou simples abreuvoirs pour bêtes et gens, faisaient l'objet d'une attention et de soins particuliers, surtout dans nos campagnes, de la part de tous les citoyens.

Qu'en est-il désormais dans l'espace rural soixante ans plus tard, maintenant que les châteaux d'eau, canalisations et robinets ont banalisé cette indispensable commune ressource qu'est l'eau et par conséquent sa provenance, sa protection et donc sa sauvegarde ?

Qui pourrait encore, à part quelques anciens, localiser et donc protéger ces sources et fontaines ?

Localement elles ont pourtant permis, en ce printemps-été de sécheresse et de canicule, de maintenir l'ESTRIGUEIL à un bon niveau alors que nombre de ruisseaux et rivières, surtout dans le centre de la France, étaient à sec.

Qui donc pour protéger et entretenir ces sources et fontaines ?

Deux rappels pour ce faire et éviter toute captation, détournement voire disparition, comme ce fut le cas dans les années 60 pour deux d'entre elles ;

- l'eau est considérée comme une ressource vitale appartenant au domaine public.

- les sources et cours d'eau sont du domaine privé. Les cours d'eau doivent faire l'objet d'un entretien annuel de la part du ou des riverains visant à maintenir un écosystème diversifié et de qualité et à enlever les obstacles qui gênent l'écoulement (Code de l'environnement).

Pour les sources RIEN ! D'où leur état actuel !

Sept sources assurent encore le débit actuel de l'Estrigueil amont.

Deux seulement sont correctement entretenues :

La Fontaine des Ruines de Saint Senoch et une autre source en limite du bois adjacent, propriété de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine.

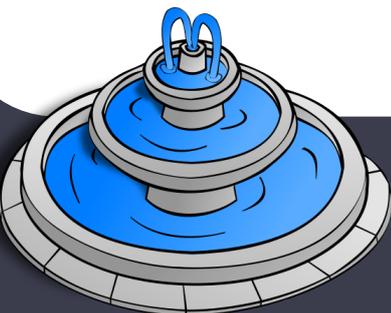
Les cinq autres - sur Saint Senoch - y compris leur exutoire, sont envasées, souvent envahies par un fouillis inextricable de ronces, viornes, orties et diverses plantes et arbustes rivulaires et aquatiques...

Il suffirait donc, pour infléchir cette absence de protection, d'appliquer aux sources les dispositions du Code de l'environnement pour les cours d'eau ? Pas si simple !

Néanmoins, la nouvelle Agence Française pour la Biodiversité (AFB), l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB) et les Techniciens de rivière de la CCLST, s'avèrent être des intervenants auprès desquels on peut compter.

En tant qu'élu communal de la Commission « Rivières, Espaces Naturels Sensibles et Milieux Aquatiques de la CCLST, comptez sur moi pour actionner tous ces leviers et tenter de faire bouger les lignes...

Alors, sauver « le Soldat Maya », sauvegarder nos sources et fontaines : même combat citoyen qui nous concerne tous !



Jean-Claude DECHARNIA

Honni soit qui mal y pense...



Ou « *Honte à celui qui y voit du mal* », cette expression s'emploie à l'attention de ceux qui suspecteraient des intentions malicieuses ou malveillantes derrière des paroles prononcées ou des actes accomplis sans aucune arrière-pensée. Ce préambule, avant de faire le point avec vous sur l'occupation de caravanes sur la piste cyclable au rond-point de Varennes, à l'intersection de la D96 et de la D31 et par voie de conséquence sur les difficultés qui en résultent (comme tout habitant de Varennes, vous les connaissez et les subissez).

Je fais partie de ces maires humanistes et pleins de bonne volonté qui se sentent abandonnés par l'État face à un problème devant lequel ils se sentent impuissants : les incursions répétées des gens du voyage en dehors des endroits prévus à cet effet.

Cette situation est connue de tous, au point que la Communauté de Commune de Loches Sud Touraine a financé la création sur notre commune d'une aire de passage un peu plus haut de cette piste, dans un endroit mieux protégé de la circulation routière. Cela nous permet de recevoir dans de bonnes conditions et en toute sécurité les caravanes ou véhicules hippomobiles, qui depuis bien longtemps font escale sur notre territoire. L'aire d'accueil est équipée d'installations permettant la distribution d'eau et d'électricité ainsi que de sanitaires et de bacs de collectes de déchets. Notre commune respecte donc dorénavant ses obligations légales en matière d'accueil.

Ces dispositions permettent aussi au Maire d'interdire le stationnement des résidences mobiles des gens du voyage sur le territoire de la commune en dehors de cette aire aménagée, ce qui a été fait à travers l'arrêté n° 9/2019 portant interdiction de tout stationnement en dehors des zones aménagées.

Alors me direz-vous : « les occupations fréquentes tout du long de la piste cyclable, de part et d'autre de l'endroit dédié à cet effet, sont illégales ! »

Pas si simple et dans ce domaine rien ne l'est. Ce stationnement ayant lieu sur le domaine public du département (donc hors compétence de la commune), je m'empresse de signaler au Service Territorial d'Aménagement, si celui-ci ne s'en est pas aperçu [...] la présence de véhicules et caravanes empêchant la libre circulation et l'accès aux parcelles privées des agriculteurs. Le Conseil Départemental d'Indre et Loire doit alors prendre la décision de demander à la préfecture un arrêté de mise en demeure de quitter les lieux. Ces nuances échappent aux contribuables qui ne comprennent pas l'immunité relative de ces manquements civiques et peuvent avoir le sentiment d'un certain laxisme de la part de la commune. Malgré l'engagement des services dédiés dans les collectivités territoriales et je remercie ici, l'Animateur Gens Du Voyage de la CCLST de son soutien, cela donne une image désastreuse auprès des administrés, de nos concitoyens, des victimes de ces abus (usagers de la route, propriétaires, riverains...).

Les forces de l'ordre se retrouvent, elles aussi dans une situation d'impuissance et se limitent bien souvent à constater les installations à savoir : branchements sauvages aux coffrets électriques ou aux bornes Incendie (générant danger et gaspillage en plus de l'infraction) et à faire des « prises de contact » avant de pouvoir notifiés aux intéressés l'avis officiel de « mise en demeure ».

Une fois l'expulsion obtenue, il faut encore purger le délai de mise en œuvre et, après l'expulsion, les intéressés peuvent s'installer sur un terrain à quelques centaines de mètres du premier en toute impunité et il faut alors recommencer une nouvelle procédure qui prendra elle aussi plusieurs semaines... C'est un cercle vicieux, inefficace, qui ne solutionne en rien le problème initial. Nous sommes à la merci et au bon vouloir des gens du voyage dans ces cas de figure...

Les gens du voyage ont des droits fondamentaux comme tout un chacun dans notre pays ; dont l'itinérance, mais ces droits sont assortis de devoirs ... Nous sommes prêts à vivre en bonne intelligence avec quiconque applique à minima les règles du Guide du citoyen de Varennes telles que développées dans ce bulletin. Gouverner, c'est maintenir les balances de la justice égales pour tous » Franklin Roosevelt. Le respect de la loi et des règles s'imposent à tous, nous attendons de l'état qu'on arrête avec le « deux poids, deux mesures ».

Pour terminer, je peux concevoir que, toute notion de solidarité mise à part, personne n'envisage sereinement d'avoir sur son territoire, une aire d'accueil aussi petite soit-elle ; néanmoins, cela permettrait d'offrir des places supplémentaires, limiterait les installations illicites et permettrait aux autres communes dont la nôtre, de « souffler un peu ».

Michel Dugrain

Guide du citoyen de Varennes

A toutes fins utiles, la municipalité de Varennes vous présente ce "Petit code de bonne conduite" destiné à vous sensibiliser sur les gênes que peuvent occasionner les bruits, feux, salissures, haies qui dépassent, stationnements incommodants et vitesses excessives.

Vivre en bon voisinage, c'est possible !

Si dialogue, bon sens et courtoisie sont les meilleurs moyens d'éviter que les choses s'enveniment, certaines règles de base doivent également être respectées...

Principe et fil conducteur Privilégier des solutions à l'amiable en encourageant les Varennais à communiquer entre eux de manière polie et respectueuse avant de recourir aux textes de loi ou faire appel aux Forces de l'ordre.

Le bruit Le bruit est considéré comme excessif (et donc sanctionnable) dès lors qu'il porte "atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité".

Les travaux de jardinage et de bricolage doivent être effectués à des horaires respectueux du repos des voisins. De nombreuses municipalités ont adopté les horaires suivants pour la réalisation de ces travaux : les jours ouvrés de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 ; les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ; les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00. Les aboiements des chiens, les propriétaires et gardiens sont tenus de prendre les mesures nécessaires pour préserver la tranquillité du voisinage. Avant d'appeler le Maire ou la Gendarmerie, informez d'abord, de manière aimable et respectueuse, la personne responsable... qui ne sait peut-être pas que son chien aboie durant son absence.

Feux et odeurs "Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendie". Il est interdit ! La valorisation des déchets végétaux, par compostage est à privilégier ou alors destination Déchetterie. La CCLST fournit des composteurs à partir de 15 € à réserver auprès de la Mairie.

Propreté Le plaisir de se promener dans les rues de sa commune, dépend pour beaucoup de la propreté des trottoirs de l'embellissement des maisons et des espaces verts. Quoi de plus déplaisant pour un riverain de voir son quartier, sa rue, sales et mal entretenus ! Un peu de civisme peut remédier à ce genre de désagréments.

Plantations - Taille des arbres et haies Les arbres et haies qui dépassent les limites de propriété, peuvent être sources de conflits et d'insécurité. En l'absence de règles locales particulières, ce sont celles du Code Civil qui s'appliquent : "tout arbre ou arbuste de moins de deux mètres doit être planté à au moins 50 cm de la propriété voisine. Pour une hauteur supérieure, il devra être planté, au minimum, à 2 m de cette limite".

Si les branches d'un arbre empiètent sur la propriété voisine, son propriétaire peut être contraint de les couper. En cas de non-respect de ces règles, le voisin peut exiger que les plantations soient taillées, voire arrachées, aux frais du contrevenant. Quant aux fruits qui poussent sur les branches surplombant le terrain du voisin, ils appartiennent au propriétaire de l'arbre. En revanche, s'ils tombent, ils peuvent être ramassés par ledit voisin.

Pour éviter tout désagrément, évaluer les distances avant de planter un arbre et prévoir sa croissance !

La sécurité Il est du devoir de tout citoyen d'entretenir les plantations qui longent les voies publiques et peuvent gêner les piétons et les véhicules, sources parfois d'accident par manque de visibilité ou d'obligation de marcher sur la chaussée. De même les conducteurs sont invités à respecter les piétons, nos chaussées étant étroites et nos fossés profonds. En ce qui concerne les terrains laissés en friches, veiller à leur entretien avant que la végétation ne devienne trop envahissante (risque d'incendie, prolifération d'animaux sauvages ou d'ambrosie).

Animaux domestiques Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques dans les rues, sur les places, dans les parcs et jardins ou autres lieux publics. Il est interdit d'abandonner des animaux en quelque lieu que ce soit en dehors des refuges destinés à cet effet. Les chiens ne peuvent circuler en zone urbaine à moins d'être fermement et solidement tenus en laisse. Les chiens de toutes tailles, réputés mordeurs ou agressifs, doivent être muselés même lorsqu'ils sont tenus en laisse. Les propriétaires de chiens potentiellement dangereux (chiens d'attaque et chiens de garde et de défense) sont tenus de déclarer leur chien à la mairie de résidence depuis le 1er juillet 1999.

MAIRIE DE VARENNES

1 place de la Mairie
37600 VARENNES
Tél. : 02 47 59 04 32
mairie.de.varennnes-37@wanadoo.fr
www.mairie-varennnes37.fr

Le secrétariat de Mairie vous accueille,
Lundi et Jeudi de 8h à 12h et de 14h à 17h
Mardi, Vendredi de 8h à 12h
1er samedi du mois de 8h à 12h
Fermé le mercredi

Pour contacter le Maire

06 89 69 91 00

15
SAMU

17
POLICE

18
POMPIERS

112
APPEL URGENGE EUROPEEN

02 41 48 21 21
CENTRE ANTI-POISON

École de Varennnes

Classes de CE1/CE2 et CM1/CM2

Directrice : Karine DUGRAIN
13 Grande rue Roger Petitbon
Tél. : 02 47 59 48 27

Ouverture du plan d'eau Samedi 25 avril 2020 à 8 h 00

Accès les mercredis, samedis, dimanches
et jours fériés, sur la journée

Permis pêche obligatoire, Pêche gratuite, Baignade interdite

Stationnement obligatoire à l'entrée du plan d'eau

ASSOCIATIONS

Syndicat de Chasse

Président : Jean-Michel POITEVIN

06 32 42 20 39

A.P.E. 5 Villages

Présidente : Evelyne MICHELET

ape5villages37@gmail.com

GÎTES

Moulin de la Chaussée

07 70 19 23 87

moulindelechausee@gmail.com

Crêne

06 03 60 17 84

logis.de.crene@orange.fr

Varennnes Générations

Président : Jean-Claude DECHARNIA

02 47 92 32 95 / 06 30 02 81 57

Comité des Fêtes

Président : Julien JOUBERT

cdfvarennnes37@gmail.com

ARTISANS et COMMERCÇANTS

Carrières MORIN

4 La Rocherie 02 47 92 76 01

Le Relais de Varennnes,

Restauration et traiteur

2 rue R. Petitbon 02 47 59 15 39

SARL Nicolas signalisation

1 Les Ratelleres 02 47 92 38 39

BIDAULT Michel,

Electricité - Plomberie

1 Le Mazery 02 47 92 33 17

Élevage de chiens

2 La Rocherie 02 47 92 37 43

Taxis DELFORGES

La Martinière 02 47 91 57 07

GARREAU Frédéric,

Menuiserie générale

14 rue R. Petitbon 02 47 92 55 41

BENNOIN Patrick,

Maçonnerie

24 rue de la Pichaudière 02 47 59 23 09

Coopérative Agricole AGRIAL

1 impasse de la Gare 02 47 91 13 63

TOREAU Laurence

Service animalier à domicile

2 place des Iris 06 80 33 43 39

JARDIN DES BOIS

M. DESCHARLES

Menuiserie atypique et authentique

5 pl. de la Mairie 06 83 51 21 64

BOUREAU Franck

Rénovation et Maçonnerie

6 rue R. Petitbon 06 08 55 57 28

CHAUMONT Claire

Assistante maternelle

6 rue de la Pichaudière

02 47 94 05 69 / 06 09 08 91 16

BRETONNEAU Stéphanie

Assistante maternelle

8 rue de la Pichaudière

02 47 19 04 51 / 06 31 59 32 49